



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

## **Règlement de la formule Echiquier Départemental 5**

(Adoptée à l'assemblée générale du 15-06-2024)

Chaque équipe ne pourra affronter 2 fois le même adversaire pendant cette phase (sauf spécificité à la dernière journée).

Si une équipe est exempte, celle-ci sera considérée comme vainqueur 3 à 0 (3 pts) pour l'établissement du classement de la journée.

Si une équipe gagne par forfait, celle-ci sera considérée comme vainqueur 3 à 0 (3 pts) pour l'établissement du classement de la journée.

Si une équipe déclare forfait, celle-ci sera considérée comme perdante 3 à 0 (-1 pt) pour l'établissement du classement de la journée.

Si une rencontre ne peut se dérouler pour une raison quelconque, les 2 équipes se verront attribuer 3 points sans aucun but.

### **Journée 1**

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort ouvert au public par la commission.

A l'issue des rencontres, un classement est établi (3 pts pour un match gagné, 1 pt pour un match nul, 0 pt pour une défaite, -1 pt pour un forfait ou une pénalité).

Les équipes ayant le même nombre de points sont classées ex-aequo (pas de prise en compte du goal average)

### **Journée 2 à l'avant dernière**

Les rencontres sont définies par la commission selon le classement de la journée précédente.

Chaque équipe affrontera un adversaire ayant le même nombre de point. Si le nombre d'équipe est impair, l'une d'entre elle affrontera une équipe suivante au classement.

Si toutes les équipes ayant le même nombre de points se sont déjà affrontées, celle-ci affronteront une équipe suivante au classement.

A l'issue des rencontres, un nouveau classement est établi.

Les équipes ayant le même nombre de points sont classées ex-aequo (pas de prise en compte du goal average)

### **Dernière journée**

Les équipes seront réparties en 3 catégories

Les équipes mathématiquement qualifiées

Les équipes pouvant encore mathématiquement se qualifier

Les équipes ne pouvant plus mathématiquement se qualifier

Chaque équipe affrontera un adversaire de sa catégorie (si nécessité, possibilité de rencontrer une équipe déjà jouée dans les journées précédentes).

Une équipe pourra être exempte dans la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> catégorie en cas de nombre impair d'équipes.

### **Particularité de la 2<sup>ème</sup> catégorie pour laquelle un enjeu existe**

Aucune équipe ne pourra être exempte dans la 2<sup>ème</sup> catégorie. En cas de nombre impair, une des équipes affrontera l'équipe la mieux classée de la 3<sup>ème</sup> catégorie.

Les rencontres de cette 2<sup>ème</sup> catégorie se feront selon un tirage au sort.



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

### **Classement final**

Les matches, points et buts comptabilisés en temps qu'exempt, à la suite d'un forfait ou sur une rencontre non jouée seront retirés.

En cas d'engagement après la 1<sup>ère</sup> journée, le nombre de match joués retenu sera de 8 déduits des forfaits, exempts ou matches non joués.

Le classement sera établi selon l'ordre suivant

Meilleur coefficient de points (total de points divisés par nombre de matches retenus)

Goal Average particulier à condition que toutes les équipes ex quo se soient affrontées

Meilleur coefficient Goal Average général (goal average général divisé par nombre de matches retenus)

Meilleur Coefficient buts marqués (total buts marqués divisé par nombre de matches retenus)

Les 6 premières équipes au classement de chacun des 5 poules seront retenues pour le niveau Accession de la 2<sup>ème</sup> phase.

Les autres équipes participeront au Challenge d'Encouragement de la 2<sup>ème</sup> phase

### **Exempts**

Si le nombre d'équipes est impair, l'équipe exemptée est celle qui est classée dernière à l'issue de chaque classement (1<sup>ère</sup> journée : défini par la commission)

Aucune équipe n'est exemptée 2 fois. Si c'était le cas, ce sera l'équipe précédente au classement et n'ayant pas été exemptée.

### **Lieu des rencontres**

Chaque rencontre se jouera chez l'équipe ayant effectué le plus de déplacement depuis le début de la phase de brassage.

Si les 2 équipes ont le même nombre de déplacements, la commission décidera du lieu de la rencontre.

Un déplacement sera comptabilisé uniquement si celui-ci a été effectué.

La commission s'efforcera que le nombre de déplacement soit équitable entre les différentes équipes.

### **Report**

Aucune demande de report de match ne sera acceptée par la Commission.